



TIRER LE MEILLEUR PARTI DE VOTRE

Compte de dépenses en frais de bien-être

PLAN 1 (AUTRES TRAVAILLEUR(-EUSE)S DE L'ÉDUCATION)

Votre Compte de dépenses en frais de bien-être [Wellness Spending Account (WSA)] est un complément utile à votre régime de prestations de santé conventionnel, pour vous aider à optimiser votre bien-être. Vous et vos personnes à charge pouvez utiliser les dollars imposables alloués à votre compte pour payer un éventail de dépenses liées au bien-être. Les dépenses admissibles concernent les nombreux facteurs qui contribuent à votre santé globale – qu'ils soient physiques, sociaux, professionnels ou autres.

LE WSA EST NOUVEAU POUR VOUS?

Lisez ces conseils simples pour apprendre à gérer votre WSA en un rien de temps :

1. Si ce n'est déjà fait, utilisez votre carte d'identité ASEBP pour ouvrir un compte « My ASEBP » sur le site Internet my.asebp.ca. Assurez-vous d'inscrire vos renseignements bancaires – nous ne pouvons pas vous rembourser vos dépenses de WSA sans ces informations!
2. Visitez asebp.ca pour en savoir plus sur les meilleures façons de gérer votre compte, l'assignation des crédits et les échéances importantes.

TRANSPORT

Votre WSA peut vous aider ainsi que vos personnes à charge à vous rendre là où vous devez aller. Utilisez votre WSA pour couvrir les dépenses liées aux déplacements domicile-travail, par exemple :

- Frais de stationnement
- Laissez-passer de transport en commun

Les exemples de dépenses de transport **non couvertes** par votre WSA incluent l'essence et les frais de stationnement journalier.

CONSEIL : *N'oubliez pas de soumettre avant le 30 octobre les dépenses de WSA encourues entre le 1er septembre et le 31 août.*





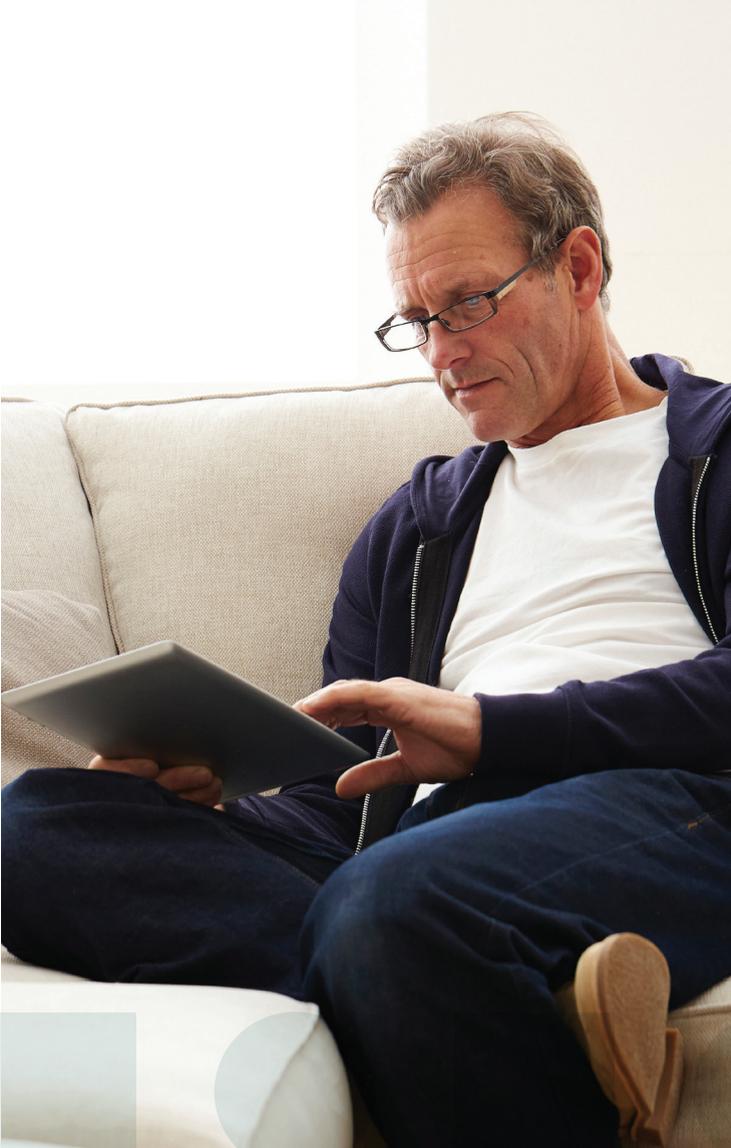
SOUTIEN À LA SANTÉ, ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENT DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET DE SPORT

Votre WSA vous aide ainsi que vos personnes à charge à couvrir les dépenses liées à l'activité physique, ce qui est bon pour votre corps et aussi pour votre esprit! Les dépenses admissibles incluent :

- Appareils d'exercice physique à domicile
- Frais de centre de conditionnement physique et de cours dirigés (p. ex., frais mensuels, laissez-passer, etc.)
- Humidificateurs
- Frais de ligue/établissement de sports
- Programmes liés au bien-être, comme les conseils en matière de poids et de nutrition (par exemple, achat d'un plan de repas, frais d'adhésion, etc.)
- Médicaments en vente libre, suppléments et vitamines avec un DIN ou un NPN imprimé sur l'étiquette (p. ex., vitamine D, ginkgo biloba, etc.)
- Produits de massothérapie (p. ex., chaises, rouleaux, masseurs pour le cou, etc.)
- Coussins pour les soins du dos et du cou

Les exemples de dépenses sportives **non couvertes** par votre WSA incluent les accessoires, les sacs, les vêtements, la nourriture, les produits de cuisine et les suppléments de perte de poids ou de remplacement de repas.

CONSEIL : Assurez-vous d'inclure le mot « athlétique » ou « course » lorsque vous soumettez une réclamation pour vos chaussures de sport.



TECHNOLOGIE

Votre WSA peut vous aider sur le plan technique. Vous et vos personnes à charge pouvez l'utiliser pour des besoins comme :

- Logiciels d'affaires
- Ordinateurs
- Matériel informatique
- Services Internet
- Entretien
- Réparation
- Montres intelligentes (p. ex., Fitbit, Apple Watch, etc.)
- Logiciels (p. ex., protection antivirus, microédition, etc.)
- Tablettes

Les exemples de dépenses technologiques **non couvertes** par votre WSA incluent les caméras, les téléphones cellulaires, les ordinateurs de jeu, le papier et les cartouches d'encre, les frais d'expédition et de manutention et les garanties*.

CONSEIL : *Vous pouvez soumettre vos réclamations de WSA où que vous soyez grâce à l'application mobile « My ASEBP ».*



SOINS POUR LA FAMILLE

Votre WSA couvre aussi votre famille! Il peut vous aider à payer des soins pour votre famille, notamment :

- Programmes de soutien aux aidant-es
- Garde d'enfants* (p. ex., garde de jour/à domicile, gouvernant-e)
- Établissements de soins de longue durée
- Maisons de retraite et de soins
- Centres de réadaptation pour personnes âgées

Les exemples de soins pour la famille **non couverts** par votre WSA incluent les leçons ou activités pour vos personnes à charge qui ne sont pas liées à la garde d'enfants ou à la forme physique (p. ex., cours de piano ou d'art).

CONSEIL : *Soyez précis-e lorsque vous soumettez vos réclamations – la principale raison pour laquelle des demandes de remboursement sont refusées est que les informations fournies étaient insuffisantes.*

**Ces services sont admissibles seulement s'ils sont fournis par un tiers (et non par un membre de la famille).*



DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Votre WSA peut vous aider financièrement ainsi que vos personnes à votre charge à poursuivre votre développement professionnel par la formation continue.

Les types de dépenses couvertes incluent :

- Livres ou textes requis pour un cours, un séminaire, une conférence ou une classe
- Cours, séminaires, conférences ou classes dispensés par un établissement d'enseignement agréé et liés au développement professionnel
- Voyage de formation
- Honoraires ou inscriptions professionnels et frais d'association volontaire liés à votre carrière
- Revues professionnelles et abonnements directement liés au renforcement des capacités, des compétences professionnelles, etc.

Les exemples de dépenses de développement professionnel **non couvertes** par votre WSA incluent tout cours en classe ou par correspondance dispensé par un établissement non agréé.

CONSEIL : *N'oubliez pas de conserver vos reçus, car ils sont requis pour la plupart des demandes de remboursement liées au WSA.*